

Bois de Vincennes : fronde contre l'aire des gens du voyage

Alors qu'une pétition lancée ce week-end a rassemblé 1500 signatures, les élus du XII^e ont attaqué la délibération en justice.

AUDE SÉRÈS

URBANISME Levée de boucliers contre le projet d'aire d'accueil des gens du voyage dans le bois de Vincennes. Adopté au Conseil de Paris de février (*nos éditions du 7 février*), il prévoit l'installation derrière l'hippodrome de Vincennes pour 4,8 millions d'euros, sur le plateau de Gravelle, d'une aire pouvant abriter 28 personnes. Le sénateur UMP du Val-de-Marne Christian Cambon, maire de Saint-Maurice, a lancé sur le Net vendredi dernier une pétition pour s'opposer à cette décision. Mercredi, elle avait rassemblé quelque 1 500 signatures. Les communes limitrophes de Saint-Mandé, Vincennes, Joinville-le-Pont ou encore Maisons-Alfort et Saint-Maurice ont voté - ou vont voter - des voeux lors des conseils municipaux contre cette aire. Au-delà, promet Christian Cambon, « nous allons attaquer tous

les actes administratifs de ce projet ». Les élus UMP du XII^e ont déposé un recours pour vice de procédure auprès du tribunal administratif et réfléchissent à d'autres actions. Une manifestation avec les élus est prévue le 23 mars à partir de 9 h 30 devant l'hippodrome de Vincennes.

« C'est aberrant, tonne Christian Cambon. En 2003, nous avons signé en grande pompe, notamment avec la Mairie de Paris, une charte de protection du bois de Vincennes. Cette installation va complètement à l'encontre de cette charte. » Pour cet élu, le bois de Vincennes, c'est sacré ! « Il est déjà rogné par la Foire du Trône, des installations militaires ou encore un centre de rétention. Il faut arrêter, pour les Parisiens et les banlieusards qui ont besoin de ce poumon vert de l'Est parisien ! » La localisation choisie, très à l'est, donc le plus loin possible de Paris, fait grincer les dents des élus de banlieue. Même si la mairie de Paris assure que les enfants seront scolarisés dans le XII^e.

Reste que, pour l'instant, le projet soumis au Conseil de Paris n'est pas très détaillé. « Or, dans une première mouture datant de 2009, des bâtiments en dur, comme les sanitaires et les cuisines, étaient prévus, ce qui est contraire à la charte du Bois », souligne Valérie Montandon, conseillère UMP du XII^e. À l'époque, le projet avait été rejeté par la Commission nationale des sites. « Nous avons notamment revu le volet d'amélioration paysagère avec quatre fois plus d'espaces verts qu'actuellement », répond Olga Trostiansky, adjointe au maire de Paris chargée de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion. Elle confirme cependant que des structures en dur « amovibles » pour les sanitaires seront créées. Prochaine étape : la Commission des sites le 28 mars. À l'ouest, c'est au bois de Boulogne que la mairie a prévu une autre aire d'accueil. Le projet avait déjà été rejeté en 2011, car situé en zone inondable. ■

